

1/2 journées d'information syndicale organisées par le SNUipp pour l'année scolaire 2009/2010

Ce qu'il faut savoir pour participer à des R.I.S.

Chaque enseignant, qu'il soit syndiqué ou non, a le droit de participer à des Réunions d'Information Syndicale sur le temps de travail (6 h par année scolaire).

Ces heures de participation à des 1/2 journées d'info syndicale sont à déduire, de votre quota d'heures dévolues aux animations pédagogiques.

Comment faire ?

- 1 Vous vous inscrivez aux 18 h d'animations pédagogiques
- 2 Vous avez droit à deux 1/2 journées de R.I.S. par année scolaire, donc vous choisissez les 2 animations pédagogiques auxquelles vous ne vous rendrez pas, même si elles ne correspondent pas aux dates des R.I.S. que nous vous proposerons
- 3 Vous informez votre circonscription que vous n'assisterez pas aux 2 animations pédagogiques que vous avez choisies, afin de libérer des places pour des collègues qui pourraient être intéressés, et vous adressez la demande (voir au dos) à votre IEN avant la R.I.S. (pas de délai à respecter)
- 4 Le SNUipp vous fournit une attestation de présence si vous en avez besoin.

Le droit de participer à ces 1/2 journées sur le temps de travail a été gagné par la lutte.

Libre à vous de l'utiliser pour débattre avec les collègues, vos collègues, dans un cadre respectueux de la parole de chacun.

C'est ensemble que nous construisons et ferons avancer les propositions des enseignants pour l'école de la République.

Nom

Prénom

Ecole ou établissement

à

M. l'Inspecteur d'Académie des Hautes-Pyrénées,

s/c de Mme. M. l'IEEN de

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

En application du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp 65 qui aura lieu à Tarbes, **au siège du syndicat**,

le de h à h.

Date et signature

Nom

Prénom

Ecole ou établissement

à

M. l'Inspecteur d'Académie des Hautes-Pyrénées,

s/c de Mme. M. l'IEEN de

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

En application du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp 65 qui aura lieu à Tarbes, **au siège du syndicat**,

le de h à h.

Date et signature